

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

ARRONDISSEMENT DE MILLAU

Canton de Belmont/Rance

Commune de Montlaur

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTE

Le maire de la commune de Montlaur,

- **Vu** l'article 25 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213 à L.2213-4,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation en raison des travaux d'enfouissement des réseaux au quartier des Cardaillous,

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation sera interdite **mardi 21 octobre 2008** toute la journée (pendant les heures travaillées) à partir de l'intersection de la R.D. 101 et R.D.12 direction Montlaur et de l'entrée du bourg au niveau du rond-point.

La circulation sera déviée :

- par le chemin d'exploitation n° 24 dit de la zone artisanale « Le Callepo ».

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

Article 3^{ème} : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée :

- à Monsieur le Sous-Préfet

A Montlaur le 20 octobre 2008.

P.o le Maire,
Alain RASCOL,
Adjoint au maire